

TVA prestataire de services

Par sebc974, le 30/01/2015 à 23:04

Bonjour à tous. Je suis un tout nouvel entrepreneur en création ainsi que nouveau sur le forum et j'aimerais avoir des informations concernant la TVA réductible et récupérable.

Je propose des prestations de services destinées aux professionnels dans le domaine de la construction réseau telecom.

Mon activité me demande très peu de consommables car la majorité des fournitures me sont données par mes clients.

1ere question: je sais que je dois facturer HT. Mais dans tout cela que devient la TVA collecté que je ne perçois pas de mes clients ?

2eme question: concernant la TVA déductible du matériel que je commande, suis-je tenu de la payé à l'état sachant que mes fournisseurs me facture HT.

Je vous remercie d'avance pour vos éventuels réponses.